



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.		Date d'inspection Le 04 décembre 2025
Nom de l'établissement La p'tite garderie d'en haut		Numéro de permis 2011331
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2		Numéro de téléphone (506) 866-2045
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 28	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Leger	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Elle observe les enfants d'âge scolaire qui arrivent de l'école : certains prennent leur collation, tandis que d'autres s'adonnent au dessin, jouent une partie de hockey sur table à air et d'autre s'installe à une table afin de compléter un jeu de circuit électrique.

Le centre est bien décoré de belles décos de Noël, que l'exploitante explique avoir été réalisées avec la participation des enfants.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Stephanie Leger _____ Date **Le 09 décembre 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par
Amanda Hébert _____ Date **Le 09 décembre 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"